



## Recouvrement marchandise personnalisée non retirée

-----  
Par Cortena

Bonjour,

Un client professionnel n'a pas récupéré sa commande depuis des mois et ne règle pas la facture correspondante. Il s'agit d'un produit fabriqué sur mesure donc invendable à quelqu'un d'autre.

Suis-je en droit d'intenter une procédure de recouvrement malgré le fait que la marchandise est toujours physiquement en ma possession ?

Merci pour votre réponse,  
Cordialement

-----  
Par AGeorges

Bonjour Cortena,

Une commande passée (par écrit) est un engagement pour l'acheteur. Avez-vous demandé un acompte ? Comment sont rédigées vos CGV ? Avez-vous fait des relances par écrit ?

Avez-vous envoyé une mise en demeure par LRAR ?

Avec un client professionnel, vous pouvez aussi vérifier si la société n'est pas en liquidation, pour éviter de perdre du temps à essayer de récupérer votre investissement sans succès.